



Reçu le

20 JUIN 2014

La domitienne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN BITERROIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2013
DU DELEGATAIRE
DE LA FOURRIERE ANIMALE
INTERCOMMUNALE DE
LA DOMITIENNE

Présenté par

la SARL *Espaces Cani Cat*

et

la SARL *Alain SANCHEZ*

Route de Maureilhan

34370 MARAUSSAN

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

034-243400488-20140702-2014_07_06-DE

SOMMAIRE

- **Introduction du délégataire**
- **Photos des nouvelles installations**
- **Compte rendu « technique »**
- **Compte rendu « financier »**

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

034-243400488-20140702-2014_07_06-DE

INTRODUCTION DU DELEGATAIRE

Depuis novembre 2010, Espaces CaniCat est titulaire d'une « délégation de service publique » avec la communauté des Communes de LA DOMITIENNE pour la « garde en fourrière » des animaux trouvés errants sur le territoire de l'une de huit communes de LA DOMITIENNE plus Capestang et Creissan, communes avec lesquels ont été signés des conventions tripartites.

Le rôle du délégataire consiste à prendre en charge ces animaux tant sur le plan physique que financier.

Si les animaux sont identifiés (puce électronique ou tatouage) les propriétaires sont avisés afin qu'ils viennent récupérer leur animal moyennant le paiement d'une taxe forfaitaire de 56 € encaissée par le délégataire.

Si l'animal n'est pas identifié, le délégataire doit tout mettre en œuvre pour tenter de retrouver le propriétaire qui devra s'acquitter, s'il est retrouvé, outre la taxe forfaitaire de 56 €, des frais d'identification de 55€ car aucun chien ou chat ne peut ressortir de la fourrière sans avoir été identifié.

Si au bout de 8 jours œuvrés, l'animal n'a pas été récupéré, le délégataire fera toutes les démarches possibles pour lui trouver un nouvel adoptant à travers

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

différentes associations de protection animale. Dans ce cas, le délégataire prend à sa charge les frais d'identification, de vaccination et autres frais éventuels, et il transfère GRATUITEMENT la propriété de l'animal à l'association adoptante.

Le délégataire ne pourra en aucun cas transférer directement un animal à un nouvel adoptant.

A partir d'octobre 2013 une nouvelle Délégation de Service Public a été mise en place pour une durée de 10 ans.

C'est la SARL ALAIN SANCHEZ qui a été adjudicataire et qui a donc repris la gestion assurée jusqu'alors par la SARL ESPACES CANICAT.

Cette nouvelle DSP a été rendue nécessaire car la Communauté des Communes de LA DOMITIENNE a construit de nouvelles installations comprenant un logement de gardien, huit boxes chiens, une chatterie et un local « infirmerie ».

Ces installations ont été mises gratuitement à la disposition du nouveau délégataire dans le cadre de cette DSP.

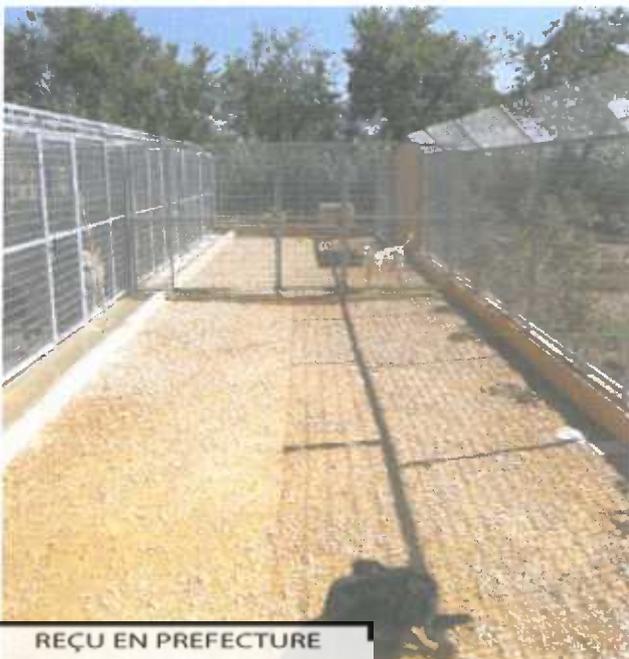
Après Capestang et Creissan en 2012, deux autres communes de la Communauté des Communes CANAL LIROU ont signé une convention tripartite, PUISSERGUIER au 01.11.2013 et QUARANTE au 01.01.2014.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

Photos des nouvelles installations



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

COMPTE – RENDU
« TECHNIQUE »
DE L'EXPLOITATION
DE LA FOURRIERE
ANIMALE DU
1^{ER} JANVIER 2013
AU
31 DECEMBRE 2013

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

Nombre de chiens entrés en fourrière : **201** dont : - 6 chats

- 1 portée 5 chiots

106 identifiés et 95 non identifiés, soit **47% non identifiés.**

Répartition des entrées par communes

MARAUSSAN : 40

CAZOULS : 39

MAUREILHAN : 12

COLOMBIERS : 15

MONTADY : 12

LESPIGNAN : 19

NISSAN : 19

VENDRES : 13

CREISSAN : 5

CAPESTANG : 25

PUISSERGUIER : 2

(à/c du 1.11.13)

Pour **127** nous avons retrouvé le propriétaire

2 sont décédés chez nous

8 étaient encore en fourrière au 31.12.2013 mais ont été placés depuis

Pour **62** nous avons procédé à des placements auprès d'association de protection animale.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

Le séjour moyen d'un chien en fourrière a été de :

1.54 jours pour ceux repris par leur propriétaire

51.46 jours pour ceux placés auprès d'associations de protection animale

Alors que le délai légal de garde en fourrière est de 8 JOURS ŒUVRES

16.85 jours en moyenne pour l'ensemble des chiens

Le nombre de nuitées passées en fourrière a été de :

196 pour les chiens repris par le propriétaire

3191 pour les chiens placés auprès d'associations

Soit un total de **3387** nuitées pour une capacité d'accueil de **5840** nuitées

(8 box X 2 chiens par box X 365 jours)

Soit un coefficient de remplissage de **58 %**

Répartition des entrées par mois

Janvier	18	Mai	12	Septembre	12
Fevrier	14	Juin	25	Octobre	18
Mars	11	Juillet	16	Novembre	20
Avril	18	Août	17	Décembre	20

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

COMPTE – RENDU

« FINANCIER »

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

034-243400488-20140702-2014_07_06-DE

PRODUITS

TOTAL DES ENCAISSEMENTS (hors taxes)

1) Sur convention (hors taxes)

- LA DOMITIENNE	25 869 hab X 0.464	=	12 000,00
- CAPESTANG (12 mois)	3 091 hab X 0.70	=	2 163,70
- CREISSAN (12 mois)	1 321 hab X 0.70	=	924,70
- PUISSEGUIER (1 mois)	2 827 hab X 0.70 x 1/12	=	164,90

Sous Total Hors Taxes 15 253,30

2) Sur les chiens repris par le propriétaire (toutes taxes)

- Au titre du forfait fourrière :	127 x 56 €	=	7 112,00
- Identification	24 x 55 €	=	1 320,00
- Non payé à ce jour	10 x 56 €	=	- 560,00
	Sous total TTC		7 872,00

Soit Sous Total Hors taxes 6 581,93

Total des produits Hors Taxes 21 835,23

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

CHARGES

1) Mise à disposition permanente de 8 box de fourrière

9 mois x 700 € = 6 300,00 €

3 mois à 0 €

2) Logement-gardien prorata 9 mois x 300 € = 2 700,00€

3 mois à 0 €

3) Frais généraux prorata 12 mois x 100€ = 1 200,00 €

Electricité, assurances, téléphone

4) Frais de personnel :

Administratifs (forfait) 0.5h x 201 chiens x 30 € = 3 015,00 €

Nettoyage entretien 0.5h/jours x 365 jours x 20 € = 3 650,00 €

5) Frais d'alimentation :

3387 nuitées à 300 gr par chien X 1,5 € = 1 524,15 €

SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX HT 18 329,15 €

6) Frais de vétérinaire : (toutes taxes)

Identification sur chiens repris : 24 x 55 € = 1 320,00 €

Identification sur chiens placés : 62 x 27 € = 1 674,00 €

Vaccination sur chiens placés : 62 + 38 x 17 € = 1 700,00 €

Autres (soins divers) = 983,25 €

SOUS TOTAL VETERINAIRE TTC 5 677,25 €

SOIT SOUS TOTAL VETERINAIRE HT 4 746,86 €

TOTAL DES CHARGES HORS TAXES 23 136,01 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

RESULTAT D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION : + 21 936,01 €
CHARGES D'EXPLOITATION : - 23 136,01 €

PERTE D'EXPLOITATION : - 1 200,00 €

Soit sur 12 mois : 100,00 € par mois

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com

COMMISSION ARRIÈRE					
	EX	INFO		EX	INFO
Président			Out.		
V. Pré			Jeun.		
DES		M	Étudo.		
Écon. Pré		X	Eco.		X
Actua.			Env.		
RAP			Compt.		
R. Hum.			Port.		
Compta.			RLI		
Écon.			Aut.		X
COMMISSION ARRIÈRE DE COMPTABILITÉ DOMESTIQUE					

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2014

Application agréée E-legalite.com